

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 20 octobre 2022

Séance N° 2

Étaient présents : Mme BERGOUIGNOUX Sabine – Mme BAUSSARD Hélène – Mme LECONTE Catherine – Mme SEGOVIA Sylvie – Mme CABANIS Alice – Mme LAROUSSINIE Francine – Mme FILLATRE Francine – M. COURTY Jean Martial – M. VIVET SULLIVAN – Mme BERTORELLO Myriam – M. LANDELLE Marc – Mme MEDARD Faustine – M. DOUX Frédéric – M. GRAILHE Thierry – Mme MOULINET Isabel – Mme ROUZIE Françoise – M. ROBERT Olivier – Mme GELDHOF-JUPON Isabelle - M. CALAS Cédric – Mme FEUTRIER Aurélie – Mme ORGANISTA Victoria- M. DUPIN Killian .

Étaient absents remplacés : Mme SCHRAMECK-ODET Anne (par M. COSTARRAMOUNE Laurent) – M. LEMOINE Thomas (par HIMDI Meriem)

Étaient absents excusés : Mme CASTRO Marie – Mme LAVERON Isabelle - Mme LION Isabelle

Début de la séance 18H 02

Le quorum étant atteint (24membres présents), Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h02

Secrétaire de séance : M. COURTY.

Approbation du PV de la séance du 27 septembre 2022

Pour : 24 Contre :0 Abstention :0

Acte N° 23

Présentation des membres du CA.

Le chef d'établissement présente l'ordre du jour et précise qu'il y aura une 4^{ème} convention. La question de labellisation du lycée sera soumise ainsi qu'une évolution des modalités de remboursements des frais de déplacement en PFMP. Il n'y aura pas de question diverse mais une motion sera présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

Installation du nouveau Conseil d'administration et des commissions afférentes

Voir ANNEXES. La composition des commissions est complétée (CESC, Commission menu notamment avec des représentants parents et élèves)

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si, comme l'an passé après la disparition de la commission permanente, des groupes de travaux seraient maintenus en amont des CA.

Mme la Provisseure rappelle l'histoire de la commission permanente et de sa disparition. Elle note que les groupes de travail auxquels il ait fait référence n'ont guère eu de succès. Elle privilégie les conseils pédagogiques quitte à les ouvrir à des personnes invitées comme les parents d'élèves

Règlement intérieur du CA (Voir Annexe)

Madame la Provisseure soumet le Règlement intérieur du C.A. au vote des membres. La 2^{ème} phrase de l'article 4 est supprimée suite à la remarque d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 24

DELEGATION DE SIGNATURE pour la passation de marchés à incidence financière annuelle

Mme la Gestionnaire présente ce qu'est la délégation de signature pour la passation de marché à incidence financière. Elle précise en fin d'intervention que la délégation de signature ne dispense en aucun cas de l'obligation des rendre compte au CA de ce qui a été signé.

En application de l'article R421-20 du Code de l'Éducation, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N°25

Conventions :

1) Mme la Provisseure demande l'autorisation de signer une convention avec le club de rugby L'Avenir Valencien afin de faciliter la scolarité de 17 élèves du LPO de la seconde à la terminale inscrit au centre d'entraînement

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 19

2) Mme la Provisseure demande l'autorisation de signer une convention avec la Médiathèque du 82 pour le prêt du 21 novembre au 2 décembre d'une exposition sur la cérémonie du Thé dans le cadre de la semaine du Japon en Occitanie

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 26

3) Mme la Provisure demande l'autorisation de signer une convention avec le GRETA-CFA MIDI PYRENEES OUEST pour la mise à disposition du matériel et des installations de logistique afin de réaliser des tests de CACES et des formations afférentes dans le domaine des engins de manutention

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 27

4) Mme la Provisure demande l'autorisation de signer la convention Occitalim avec la Région afin de pouvoir recourir aux service d'achats centralisés de la collectivité. Mme la Gestionnaire précise que la totalité de nos fournisseurs habituels sont adhérents à cette « coopérative ». Y rentrer nous permettrait d'avoir les mêmes choses moins chères. Une représentante des élèves demande si le lycée reçoit les certificats d'origine des produits locaux servis à la cantine. Mme la Gestionnaire rappelle les textes en place quant à la traçabilité des produits.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 22

Remboursement des frais de transport des élèves lors des PFMP

Mme la gestionnaire précise qu'afin que tous, élèves et familles, puissent connaître les modalités de remboursement, la fiche de demande sera systématiquement incorporée à la convention de stage.

Elle rappelle ensuite le barème de remboursement (0€15 /km parcouru) ainsi que le nombre d'aller- retour pris en compte.

Elle rappelle aussi qu'ayant le label **EDD1 niveau 1** le remboursement était étendu aux bicyclettes.

Un représentant des parents d'élèves, demande s'il serait possible de prendre en charge les frais d'hébergement pour les stagiaires dont la distance entre le domicile et le lieu de stage est supérieure à 100 kms pour compenser le fait que pour eux un seul aller-retour par période de stage n'est retenu.

Mme la gestionnaire rappelle que seul le remboursement des frais kilométriques est une obligation légale

Une représentante des élèves s'interroge sur la raison du choix du montant fixé à 0€15/km parcouru.

Mme la gestionnaire indique que depuis 2014, ce chiffre est de 0€10 et qu'en considérant l'évolution des couts, il semblait nécessaire de l'augmenter.

La Provisure ajoute que, bien évidemment, il faudra faire un bilan financier d'une telle mesure.

Une représentante des personnels ATSS annonce que pour un stagiaire dont le lieu de stage serait éloigné de moins de 30kms cela représente au maximum 135€ pour un stage de 3 semaines.

La Provisure propose une modification des modalités de remboursement : voir PJ

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 31

Sorties et projets

Mme la Provisseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au théâtre Apollo dans le cadre du Parcours santé et citoyen afin d'assister à une représentation théâtrale consacrée à la prévention contre les addictions. C'est la dernière étape du projet MDELCA 2022.

Ce sont tous les entrants qui sont concernés le 24/11/2022

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 20

Mme la Provisseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au cinéma Apollo dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturel : 1^{er} film de l'action Lycéens au cinéma qui concernera les 4 SGT et la 2nde Bac pro ELEC

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 29

Une représentante des élèves demande s'il est prévu des sorties concernant le forum des métiers La proviseure l'informe que ce dispositif n'existe plus mais qu'il a été supplanté d'autres :

Dispositif Premier campus pour l'immersion post bac dans les universités toulousaines, immersion à l'IUT de Tarbes ; accueil à Montauban au printemps des élèves de 1^{ere} GT à profils « scientifiques » notamment

INFOSUP : 13 et 14 janvier au MEET d'Aussone et en virtuel à partir de décembre Etudiants Ambassadeurs : forum des anciens élèves le 16/12 ; accueil d'étudiants en médecine du tutorat toulousain

PLAN de PREVENTION contre la violence mis à jour (ci-joint)

La définition d'un plan de prévention de la violence est une obligation légale (art. R421-20 modifié, code de l'éducation). Il s'intègre au fonctionnement ordinaire de l'établissement en s'assurant des complémentarités, des cohérences et des continuités d'action qui visent le meilleur déroulement des enseignements dans un climat scolaire paisible. Il favorise des réponses coordonnées à toutes les situations de violences.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation s'interroge sur les moyens de solliciter le groupe de prévention du décrochage scolaire. La Provisseure lui rappelle le rôle primordial des deux CPE de l'établissement, personnes à prévenir en priorité de la moindre suspicion de soucis à ce niveau.

Mme la conseillère principale d'éducation informe le CA du retour à disposition de Mme Amalia Gomez, référente décrochage scolaire à la DSDEN 82.

Une représentant des personnels d'enseignement et d'éducation s'interroge sur les moyens de faire remonter les remarques d'enseignants qui gèrent les classes à la suite de PPMS. La Provisseure lui suggère de les adresser via la messagerie

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 28

Labellisation Lycée des métiers

La campagne de labellisation 2023 est ouverte. La forte identité du lycée J. Baylet autour du transport et de la logistique, du CAP au BTS, la diversité des publics accueillis rend la candidature de l'établissement légitime. L'établissement ne pourrait qu'y gagner en termes de reconnaissance et d'attractivité.

Le conseil pédagogique du 17 octobre a donné un avis favorable.

Les critères retenus pour élaborer le dossier sont les suivants :

Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation
L'accueil de publics de statuts différents
Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion
L'organisation d'actions culturelles
La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale
La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour de formation initiale prévu à l'article L. 122-2
Une politique active de communication

Un représentant parents d'élèves, demande un nouveau bilan de rentrée.

Mme la Proviseure reconnaît des difficultés persistantes sur un poste en anglais et, à un degré moindre en mécanique auto puisque, pour ce dernier, une solution se dessine à la rentrée des vacances de Toussaint avec la présence d'un collègue, sur poste partagé, avec le LP Bourdelle de Montauban

Un représentant parents d'élèves, revient sur le souci pour certaines classes de seconde générale en anglais : des élèves dans ces classes sont issus du collège Jean Rostand et ont été longtemps sans enseignant d'anglais l'an passé sans que cela n'émeuve personne alors que c'est scandaleux.

Mme la Proviseure adjointe rejette l'affirmation selon laquelle « ça n'émouvrait personne ». Si les services de la DSDEN et du Rectorat sont très démunis devant la situation, il serait faux de les accuser d'indifférence.

La Proviseure demande l'avis des membres du CA sur la présentation de la candidature du lycée J. Baylet à la labellisation lycée des métiers du transport et de la logistique

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 30

Motion présentée par les personnels d'éducation et d'enseignement

*« Les membres du CA du LPO Jean Baylet réunis le **jeudi 20 octobre 2022** dénoncent le projet de réforme structurelle des lycées professionnels qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes.*

L'augmentation de 50 % des PFMP va diminuer d'autant les heures d'enseignement dans l'établissement pour les élèves ce qui compromet gravement leur possibilité de réussir aux examens et de poursuivre leurs études.

Sous couvert d'autonomie renforcée, des « expérimentations d'établissements » pourront être menées permettant de ne pas respecter les grilles horaires disciplinaires nationales.

Toutes les disciplines doivent être enseignées car elles jouent toutes un rôle essentiel dans leur formation professionnelle et citoyenne.

Le cadre national des grilles horaires doit être maintenu pour garantir des diplômes nationaux assurant une qualification reconnue.

Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de proximité ce qui, pour nos élèves, va considérablement réduire leur choix de formation.

Pour nous, chaque élève, quelles que soient sa condition sociale, son origine, son lieu de scolarité doit bénéficier d'un enseignement ambitieux et émancipateur dans le cadre d'un service public de qualité.

Le projet de réforme des lycées professionnels tel que le dessine le président de la République est très éloigné de ce que nous portons. Il constitue un danger pour l'avenir des élèves et une véritable remise en cause d'un des piliers de l'école Républicaine, l'égalité entre tous les jeunes.

Alors que le gouvernement annonce l'ouverture de discussions sur la voie professionnelle, tout laisse à penser que les conclusions sont déjà écrites,

Par conséquent, nous demandons, avec la totalité des organisations syndicales de la voie professionnelle mobilisées dès le 4 octobre 2022, le retrait de ce projet. »

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation donne lecture de la motion présentant les enjeux d'une nouvelle réforme de l'enseignement professionnel.

Il rappelle la genèse du rejet de ce projet et demande aux représentants des autres collèges s'ils souhaitent s'associer à la motion présentée.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 7

Acte N° 21

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

J.M. Courty



La Présidente

S.Bergougnot

